

DOCUMENT   USAGE INTERNE

Patrimoine Vie Plus n  3202 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, r gi par le Code des assurances et soumis au r gime fiscal de l'assurance-vie.

D�nomination du contrat	Patrimoine Vie Plus
Type de contrat	Contrat d'assurance-vie
Nature du contrat	Contrat individuel de type multisupport
N� de contrat	3202
Distributeur	multiple
Caract�ristiques des souscripteurs/adh�rents	
Souscripteur/adh�rent	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes physiques • Mineurs et majeurs
Process de souscription/d'adh�sion	
Canaux de souscription/d'adh�sion	Vie Plus
Editions	<ul style="list-style-type: none"> • Editions SI Suravenir
Canal de distribution	CGPI
Caract�ristiques du contrat	
Mode(s) de Gestion	Bi-compartment
Mandat	Oui
Gestion profil�e	Non
Gestion � horizon	Non
Garantie compl�mentaire en cas de d�c�s	Oui
Garantie en cas de d�c�s accidentel	Oui
Supports d'investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion libre classique Fonds en euros : Actif G�n�ral Univers PVP (iso avec autres g�n�rations) • Gestion libre bi-compartment Fonds en euros : Actif G�n�ral fonds immobilier hors OPCI (SCPI SCI) Structur�s Certificats • Gestion sous mandat d'arbitrage 1 fonds en euros Actif G�n�ral Univers PVP (iso avec autres g�n�rations) gamme OPCI FCPR (acc�s restreint au profil Conviction Economie R�elle) • Mandat d'arbitrage : 12 profils de la Gamme Conviction Conviction Territoires Conviction Infrastructures Conviction Intelligence Artificielle Conviction D�veloppement Durable Conviction Immobilier Conviction Europe Conviction Economie R�elle Conviction Enjeux d'Avenir Conviction Monde Conviction Sant� Conviction Bien Vieillir Conviction Pays Emergents
Nature des garanties sur fonds en euros	Garantie Brute de FAG
Taux de sortie en cours d'ann�e sur le fonds en euros	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de sortie partielle du fonds en euros en cours d'ann�e, le montant correspondant � la sortie partielle sera revaloris� au moment du versement de la participation aux b�n�fices au d�but de l'ann�e suivante, sur la base du taux annuel servi, affect� � la revalorisation des contrats, au prorata temporis de la dur�e �coul�e entre le 1^{er} janvier de l'ann�e de la sortie partielle et la date de la sortie partielle. • En cas de sortie partielle d'un fonds en euros en cours d'ann�e, le montant correspondant � la sortie partielle sera revaloris� au moment du versement de la participation aux b�n�fices au d�but de l'ann�e suivante, sur la base du taux annuel servi, affect� � la revalorisation des contrats, au prorata temporis de la dur�e �coul�e entre le 1^{er} janvier de l'ann�e de la sortie partielle et la date de la sortie partielle.

	<ul style="list-style-type: none"> En cas de sortie totale d'un fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, le capital versé est diminué des frais prévus au contrat et est augmenté de la revalorisation sur la base d'un taux fixé annuellement par Suravenir au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date d'attribution des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.
Garanties décès	<p>Garantie complémentaire en cas de décès (garantie décès DC) Souscription : 12-70 ans / Limite de couverture : 75 ans optionnelle, réalisable/délai de carence : 1 an plafond à 500 000 €</p> <p>Garantie complémentaire en cas de décès accidentel Souscription : 12-70ans / Limite de couverture : 75 ans optionnelle, réalisable/délai de carence : 1 an plafond à 500 000 €</p>
Options d'arbitrages programmés	<ul style="list-style-type: none"> Rééquilibrage automatique Investissement progressif Sécurisation des plus-values Stop-loss relatif Dynamisation des plus-values
Tarification	
Versements	4,50 %
Frais de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Gestion libre classique sans options d'arbitrages programmés <ul style="list-style-type: none"> FAG Euros : 0,80 % sur fonds en euros FAG UC : 1,08 % sur UC Gestion libre classique avec options d'arbitrages programmés <ul style="list-style-type: none"> FAG Euros : 1,00 % sur fonds en euros FAG UC : 1,20 % sur UC Mandat d'arbitrage <ul style="list-style-type: none"> FAG Euros : 0,80 % FAG UC : 1,58 % sur la part des droits exprimés en unités de compte (+0,50% au lieu de +1,08%)
Arbitrages	40 € forfaitaire 1 Arbitrage gratuit par année civile, hors arbitrage liés au mandat
Rachats	0 €
Rachats partiels programmés	• 0 €/mois • 0 €/trimestre • 0 €/semestre • 0 €/an
ETF	Le contrat propose-t-il des ETF facturés à l'investissement/désinvestissement sur le contrat ? Oui 0,1 % des montants investis / désinvestis
Garantie décès Garantie décès accidentel	0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge du client 0,14 %
Rentes	<ul style="list-style-type: none"> 3 % sur quittances d'arrérages 0 % sur encours
Montants minimum	
Versement initial	500 € sur le compartiment en gestion libre 5 000 € en mandat d'arbitrage
Versement libre	1 000,00 € (en gestion libre : dont 100,00 € sur chaque support concerné pour le compartiment)
Versements programmés	<ul style="list-style-type: none"> 100 €/mois • 300 €/trimestre • 600 €/semestre • 1 000 €/an En gestion libre : répartis sur 4 supports maximums (avec min 100 € sur chaque support)
Arbitrage	En gestion libre et entre compartiments : 1 000 € avec un solde minimum de 100 € par support En mandat d'arbitrage : 20 €
Arbitrages programmés	100 €
Minimum par support (à l'investissement ou au désinvestissement)	100 €
Avance	1 000 € et maximum 60 % de la valeur de rachat du contrat
Rachats partiels	1 000 € minimum avec un solde minimum de 500 € par support
Rachats partiels programmés	100 € quelle que soit la périodicité
Minimum contrat pour rachats partiels programmés	5 000 €
Solde à conserver sur le contrat	500 € en gestion libre et 5000 € en mandat d'arbitrage
Informations complémentaires	
Règles de restriction Fonds euros	30 % UC minimum pour accéder au fonds Actif Général
Modalités de règlement	chèque / virement / prélèvement
Clause bénéficiaire	toutes
Durée	fixe et viagère

MARCHÉ CIBLE

Le marché cible correspond à un groupe de clients auquel le produit est destiné.

Les caractéristiques du produit répondent à ses besoins et objectifs, à sa capacité et culture financière.

Catégorie	Marché cible	Marché hors cible	Marché négatif	Lexique
	(la vente est-elle autorisée sans réserve ?)	(La vente est-elle autorisée sous conditions ?)	(La vente est-elle interdite ?)	
PROFIL INVESTISSEUR				
Client				
Entre 0 et 18 ans	NON	OUI	NON	La durée viagère n'est pas autorisée pour un mineur de moins de 12 ans
Entre 18 et 85 ans	OUI	NON	NON	
Plus de 85 ans	NON	OUI	NON	Seule une durée fixe de 8 ans est autorisée. La durée viagère est interdite.
Personne physique	OUI	NON	NON	Exclusivement destiné aux personnes physiques
Personne morale	NON	NON	OUI	Non destiné aux personnes morales
Capacité juridique				
Majeur capable	OUI	NON	NON	
Mineur non émancipé	NON	OUI	NON	Vente autorisée si le mineur est représenté
Sous tutelle	NON	OUI	NON	Vente autorisée si durée fixe
Sous curatelle	NON	OUI	NON	Vente autorisée sous réserve du respect des conditions ad hoc
ATTRIBUTS DU CONTRAT				
Objectifs d'investissement				
Valorisation d'un capital	OUI	NON	NON	
Préparation à la retraite	OUI	NON	NON	
Transmission de patrimoine	OUI	NON	NON	
Revenu / Rentes	OUI	NON	NON	

Connaissance de la fiscalité et expérience des marchés financiers et du risque										
Gestion libre			Mandat d'arbitrage			Gestion à horizon			Lexique	
Marché cible	Marché hors cible	Marché négatif	Marché cible	Marché hors cible	Marché négatif	Marché cible	Marché hors cible	Marché négatif		
(la vente est-elle autorisée sans réserve ?)	(La vente est-elle autorisée sous conditions ?)	(La vente est-elle interdite ?)	(la vente est-elle autorisée sans réserve ?)	(La vente est-elle autorisée sous conditions ?)	(La vente est-elle interdite ?)	(la vente est-elle autorisée sans réserve ?)	(La vente est-elle autorisée sous conditions ?)	(La vente est-elle interdite ?)		
Investisseur inexpérimenté	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	Pas d'expérience, pas de connaissance
Investisseur averti	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	Pas d'expérience mais connaissance
Investisseur expérimenté	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	Expérience et connaissance
Situation personnelle et financière										
Dispose d'une épargne de précaution	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	
Ne dispose pas d'une épargne de précaution	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	
Tolérance au risque										
Nulle	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	Garantie sur 100 % de la prime versée
Faible	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SRI moyen pondéré <= 3
Moyenne	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SRI moyen pondéré <= 4
Forte	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	
Horizon d'investissement										
Moins de 4 ans	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	Selon l'objectif d'assurance (devoir de conseil)
de 4 à 8 ans	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	Selon l'objectif d'assurance (devoir de conseil)
8 ans et plus	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	

PROFIL EXTRA FINANCIER
Facteurs de durabilité
Le produit est adapté à un groupe de clients qui a un intérêt pour des facteurs de durabilité ou aucun intérêt pour des facteurs de durabilité.
Préférences en matière de durabilité
Le produit est adapté à un groupe de clients qui a un intérêt ou pas pour un investissement durable sur le plan environnemental (réglementation Taxonomie).
Le produit est adapté à un groupe de clients qui a un intérêt ou pas pour un investissement durable intégrant des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (réglementation SFDR).
Le produit est adapté à un groupe de clients qui a un intérêt ou pas pour un investissement qui prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

Marché cible négatif :

La combinaison du profil investisseur et des préférences en matière de durabilité permettant de déterminer le profil extra financier d'un groupe de clients peut conduire à ne pas proposer ce contrat, faute d'offre adaptée.

Stratégie de distribution :

Distribution externe intermédiée : les caractéristiques du produit suggèrent une présentation en utilisant les outils digitaux mis à la disposition du distributeur par Suravenir.

Le présent contrat est adapté à un groupe de clients ayant des objectifs en matière de durabilité ainsi qu'un intérêt pour la prise en compte des facteurs de durabilité.

Plus précisément, le contrat référence notamment des supports d'investissement qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques ESG ou ayant pour objectif l'investissement durable.

Ces supports d'investissement peuvent présenter un investissement durable au sens de l'article 2, point 17), du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR), un investissement durable sur le plan environnemental au sens de l'article 2, point 1), du règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie) et tenir compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

L'approche qualitative et quantitative des critères précités varie d'un support d'investissement à l'autre.

Il appartient par conséquent au distributeur de veiller à ce que l'allocation d'actifs proposée respecte les éventuels objectifs spécifiques des clients en matière de durabilité notamment si ces derniers expriment des critères qualitatifs et/ou quantitatifs.

Le distributeur doit s'assurer que le client dispose d'une épargne de précaution suffisante. Dans le cas contraire, le produit n'est pas adapté au client.

À noter :

Certains supports d'investissement référencés comme unités de compte du contrat ne tiennent pas compte des critères précités et ne font pas la promotion de caractéristiques ESG

SFDR (Disclosure)

Classification du produit : Article 8

Annexe - Les frais de l'assurance-vie*

Produit		Version Absolue 2
Montant minimal de versement initial		1 000,00 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat		NA
Frais annuels		
Frais de gestion du contrat		
Frais des supports		
	Support fonds euros	2,30% Maximum
	Support unités de compte	1,00% Maximum
	Support Croissance Allocation Long Terme	1,00% Maximum
Gestion pilotée ou standardisée		0,50% Supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte		
1) Gestion Libre		
	Fonds actions** (moyenne)	1,75%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,77%
	Fonds obligations** (moyenne)	1,10%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,47%
	Fonds mixtes** (moyenne)	1,96%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,76%
	Fonds immobilier** (moyenne)	1,62%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,60%
	Fonds monétaires** (moyenne)	0,24%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,60%
	Fonds spéculatifs** (moyenne)	1,84%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,67%
	Autres** (moyenne)	1,00%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,56%
2) Modes de Gestion pilotée		
	Profil AAA - RA MEZZO (moyenne)	1,37%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,59%
	Profil AAA - RA FORTE (moyenne)	1,48%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,63%
	Profil DNCA Engagement Responsable - Equilibre (moyenne)	1,66%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,76%
	Profil DNCA Engagement Responsable - Dynamique (moyenne)	1,88%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,87%
	Profil Amplegest - Equilibre (moyenne)	1,70%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,75%
	Profil Amplegest - Dynamique (moyenne)	2,00%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,92%
	Profil Tailor AM - Portfolio Flexi 4 (moyenne)	1,57%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,63%
	Profil Tailor AM - Portfolio Flexi 6 (moyenne)	1,98%
	<i>dont taux de rétrocession de commissions***</i>	0,78%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	
Frais annuels	
Frais de performance sur le fonds Croissance	10,00% Maximum

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,50% Maximum
Frais de changements de modes de gestion en % ou en euro	0,80% Maximum
Frais d'arbitrage proportionnels proportionnels ou forfaitaires	0,80% Maximum
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	3,00%
Frais de rachat	0,00%

NA: non applicable

*=le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

Coûts récurrents représentant les frais de gestion et autres frais administratifs et exploitation hors coûts de transaction et commissions liées aux résultats.

**= les supports en unités de compte sont classés par catégorie en fonction de la classification BCE (Banque centrale européenne)

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos